

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

<http://www.mourides.com/Recommandations-de-Cheikh-Ahmadou>

# Recommandations de Cheikh Ahmadou Bamba Relatives au mois de Ramadan extraites de son ouvrage intitulé Silkul

**Jawâhiri** Date de mise en ligne : samedi 21 juillet 2012

- Fêtes musulmanes et évènements marquants - Le mois Beni du Ramadan -

---

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

---

## **Sachez que la transgression des recommandations est interdite durant chaque mois mais elle devient plus ferme pendant le mois de Ramadan.**

D'après certains savants, au jour du Jugement dernier on amènera un adorateur (de DIEU) que les anges frapperont ; il se réfugiera derrière le Prophète (Paix et Salut sur Lui). Ce dernier demandera quel est son péché ? Il a commis un péché durant le mois de Ramadan lui répondront-ils. L'Envoyé de DIEU (Paix et Salut sur Lui) voudra alors intercéder en sa faveur mais on lui dira : Ô Toi Mohammad le mois de Ramadan s'est fâché contre cette Personne. Et l'Envoyé de DIEU dira : "moi je m'éloigne de toute personne qui est sous le coup de la colère du Ramadan". On rapporte qu'un mage avait vu son fils manger pendant la journée durant le mois du Ramadan en présence des musulmans, il le frappa et lui dit : « pourquoi ne respectes-tu pas l'honorabilité des musulmans durant ce mois » ? L'homme mourut pendant la même semaine et le savant de cette contrée le vit en rêve au Paradis lui posa cette question : « n'étais-tu pas adepte de la religion des mages ? », « oui, lui répondit-il ; mais au moment de mourir le Seigneur m'a honoré en me faisant embrasser l'Islam grâce au respect que je vouais au mois de ramadan ». Notre Maître Mouhammad que la Paix et le Salut de DIEU soient sur Lui a dit : « les portes du Ciel et celles du Paradis seront ouvertes dès la première nuit du mois et ne seront fermées qu'à la dernière nuit. ». Il n'existera aucun adorateur (de Dieu) qui aura prié durant une nuit du mois sans qu'on inscrive pour lui pour chaque prosternation qu'il aura effectuée la récompense de 1700 bonnes actions et qu'on construise pour lui au Paradis une maison en rubis qui aura 70 000 portes ; chaque porte aura deux battants en or décorés avec du rubis. Lorsque l'adorateur (de Dieu) jeûne le premier jour du Ramadan, les péchés qu'il commettra depuis de ce premier jour jusqu'au dernier seront pardonnés et ceci sera considéré comme une expiation pour lui. Pour chaque jour qu'il aura jeûné, Dieu lui construira au Paradis un château qui aura 1000 portes en or et 70000 anges se consacreront à implorer son pardon et ce, de l'aube jusqu'au coucher du soleil ; pour chaque prosternation effectuée, le jour comme la nuit, on lui plantera au Paradis un arbre qu'un cavalier ne pourra atteindre les limites de son ombre pour une durée de 1000 ans de marche. Toujours d'après le prophète, sur lui, sur sa famille ainsi que ses compagnons, la paix et le salut : « si un croyant se réveille durant le mois du ramadan et se retourne sur ses flancs, et mentionne le nom de Dieu un ange lui dit lève-toi que Dieu t'accorde sa miséricorde. S'il se lève, le lit lui adresse ces prières « Ô Toi mon Seigneur, puissiez vous lui accorder des lits majestueux du Paradis » ; lorsqu'il s'habillera, les habits prieront en son endroit : « Ô, Seigneur accorde lui des habits du Paradis » ; lorsqu'il se chausse, les chaussures forment à leur tour cette prière : « Ô Toi Seigneur maintenez fermement ses pas lors de la traversée du pont (Sirat) ; lorsqu'il prend un récipient pour boire, il prie à son endroit « Ô Seigneur donne lui des tasses du Paradis ; s'il fait ses ablutions l'eau priera pour lui en ces termes « Seigneur purifie- le des péchés et fautes » et quand il se tient debout (pour prier) devant son Seigneur, la chambre prie pour lui « Seigneur illumine et élargie sa tombe ; Allah, Le Très Haut le regardera et dira « Ô toi mon esclave à toi de prier et à nous d'exaucer. Toujours on rapporte d'après Lui : « le sommeil du jeûneur équivaut à une adoration de DIEU, ses mouvements respiratoires sont une sanctification de DIEU (Tasbîh), ses prières seront exaucées, son péché sera pardonné et la rétribution de ses actions seront multipliées. Parmi les actions vivement recommandées pendant le Ramadan, on note les prières surrogatoires nocturnes (Tarâwih). La meilleure façon de les accomplir est d'effectuer douze (12) Rakkas suivi du Witr ; et ce, chacun selon ses capacités. Celui qui a mémorisé le Coran et qui n'a pas d'empêchements, qu'il récite ce qu'il désire selon sa possibilité en l'intégrant dans ce nombre de rakkas béni. Après avoir effectué ce nombre (12 rakkas), il lui est loisible de faire d'autres prières surrogatoires jusqu'à l'aube. Que le jeûneur récite aussi le Coran nuit et jour ; ceci renferme des bienfaits immenses. Il est très recommandé durant le Ramadan de respecter les prières en assemblée, d'assister eux séances de zikr (mention des Noms de DIEU), d'obéir à ses deux parents en travaillant pour eux s'ils sont vivants ou de formuler des prières en leur endroit s'ils ne sont plus. Car toute personne qui aura assisté à une séance parmi les assemblées où l'on mentionne les noms de DIEU (Zikr) durant le ramadan, Allah lui inscrira pour chaque pas effectué la valeur d'une année d'adoration exaucée et le jour du jugement il sera sous l'ombre du trône du Seigneur (Al carsh) en compagnie du Prophète Mouhammad, paix salut et bénédiction sur lui. Quiconque effectue la prière en assemblée pendant le ramadan, Allah, le Béni, Le Très Haut lui donnera pour chaque rakka effectuée une cité bâtie en lumière. Celui qui s'emploie au service de ses parents par ses propres biens, Dieu le regardera d'un oeil de

compassion et de miséricorde et le Prophète paix et salut de Dieu, Le Très Haut sur lui, sera son protecteur. Il est aussi très recommandé pendant le mois de Ramadan que la femme recherche l'agrément de son époux. Ainsi, elle obtiendra les récompenses des deux pieuses que sont Mariam et Assiyah, que l'agrément de Dieu soit sur elles et sur toute autre qui a effectué une oeuvre pareille aux leurs parmi les vertueuses. On recommande fortement aussi de s'efforcer durant le mois de Ramadan de subvenir aux besoins des autres selon la mesure de ses possibilités. Celui qui subvient au besoin d'un musulman, Dieu le récompensera pour chaque pas effectué de soixante dix (70) bonnes actions et lui effacera soixante dix mauvaises autres. Il est dit dans un hadith : « Qu'Allah a des créatures qu'Il a uniquement créées pour les besoins des hommes. Les gens font recours à eux dans leurs besoins, ceux là sont véritablement à l'abri du châtement de Dieu ». Toute pratique obligatoire effectuée durant le ramadan équivaut à l'affranchissement d'un esclave et l'exécution de soixante dix oeuvres obligatoires (farà'id) durant un autre mois. C'est le mois durant lequel on augmente les bienfaits des croyants ; celui qui donne à manger à un jeûneur au moment de la rupture est comparable à une personne ayant affranchi un esclave. Le début du mois de ramadan est une miséricorde, son milieu constitue l'absolution des péchés et sa fin une rançon contre l'enfer. Celui qui donne à manger à un jeûneur au moment de la rupture durant le ramadan à partir d'un bien licitement acquis, les anges prieront sur lui durant toutes les nuits du mois et Seyyidinâ Djibril que le salut soit sur lui, priera aussi sur ce lui et lui serrera chaleureusement la main. Il est indispensable pour le jeûneur de prendre soin des membres de son corps contre les plaisirs charnels et les péchés de l'aube jusqu'au coucher du soleil. S'agissant des plaisirs, ils sont licites après le coucher du soleil, mais quant aux péchés ils ne le seront jamais durant le Ramadan ou pendant un autre mois. Le Prophète paix et salut sur lui, disait pendant le Ramadan : « Alla humma rabba ramadâna sallim lî ramadâna wa salimnî li ramadân wa sallihu minnî wa sallimnî minhu wajcalhu mutaqabbalan » Le Ramadan est le coeur de l'année, s'il est sauf toute l'année le sera. Quiconque lit la sourate Al Fathi (L'ouverture Eclatante, sourate 48) durant la première nuit du mois sera protégé toute l'année grâce à cette prière. Que le jeûneur s'évertue à hâter sa rupture après s'être assuré du coucher du soleil et à retarder son abstinence dans la dernière partie de la nuit. Qu'il évite de remplir son ventre d'aliments et de boisson, qu'il prenne garde de sa langue contre les paroles vaines et abaisse son regard et formule la prière suivante à la rupture du jeûne : « Ô Toi mon Seigneur, c'est pour Ta face que je jeûne, c'est aussi en Toi que je crois, je me sou mets à Toi et je romps mon jeûne par Tes bienfaits ». S'il le fait, sa soif sera étanchée, sa sueur desséchée et sa rétribution perdurera s'il plait à Dieu. En rompant le jeûne que le jeûneur débute par des dattes si possible, ceci renferme une grande bénédiction ou à défaut par de l'eau pure. Quiconque rompt son jeûne par des dattes on augmentera à sa prière les récompenses de quatre cent (400) autres. Celui qui n'a pas de dattes qu'il rompt avec quelque chose d'agréable si possible. Efforcez-vous de suivre la tradition (sunna) du Prophète Mouhammed (Paix et salut sur Lui) et évitez les innovations sataniques. Qu'Allah, Le très Haut nous mène sur la voie droite suivie par ceux là qui ont une félicité éternelle. Puisse Dieu, maître des créatures accepter nos prières.